



Communiqué de presse

p1/1

Label établissement d'accueil sport de haut niveau

Le 20 janvier 2012, Alexandre Steyer, recteur de l'académie de Rennes chancelier des universités de Bretagne et Christian Caradec, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ont signé une convention cadre concernant l'accueil des sportifs de haut niveau dans les établissements du second degré en Bretagne.

Lors de cette signature, le label « établissement d'accueil sport de haut niveau » a été présenté aux chefs d'établissements ainsi qu'aux élèves-sportifs. C'est un nouveau dispositif permettant de distinguer les établissements du second degré respectant les exigences suivantes :

- ✚ un aménagement des parcours de formation compatible avec le volume horaire d'entraînement nécessaire pour réaliser une performance de haut niveau (en moyenne : 10 heures d'entraînement par semaine en pôle espoirs et 20 heures en pôle France)
- ✚ une optimisation du parcours individualisé de réussite scolaire.

L'aménagement de la scolarité, facilite l'accompagnement de chaque sportif vers la réussite, en développant des projets pédagogiques adaptés et des dispositifs spécifiques pour qu'ils atteignent leurs objectifs sportifs et scolaires.

Dans l'académie de Rennes ce sont 716 sportifs reconnus par l'Etat (second degré et post-bac) qui effectuent leur scolarité dans 164 établissements, universités ou grandes écoles.

